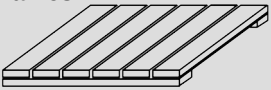
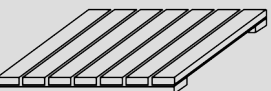


DALLE	SECTION	DIMENSIONS (mm)	CARACTÉRISTIQUES	ESSENCES	Remarque
6 lames 	6 Lames + semelle 21X75 mm	500 X 500 x 42	Lames dessus lisse arêtes longitudinales supérieures r=2 mm, assemblées sur semelles par 4 vis inox A2 4 x35 (homologuées. ETA 11-0190)	CHÂTAIGNIER - ROBINIER	Tolérances de ± 2mm environ sur les sections en raison de variations dimensionnelles du bois non prévisible du au caractère unique des pièces en matériau naturel.
7 lames 	7 Lames + semelle 21X68 mm	500 X 500 x 42	Vissage par le dessous, quatre vis par lame en quinconce Écartement des lames de 6 à 9 mm selon modèles (soumis à variation selon hygrométrie ambiante)		



Conseils de pose :



Il n'existe pas de document de référence, traitant de la pose de dalle de type caillebotis bois, au sol ou sur toit terrasse.

La pertinence de ce choix est du ressort du maître-d'œuvre et la mise en œuvre doit être réalisée dans les règles de l'art.

Le DTU 51.04 (Déc. 2018) et le guide de pose des platelage bois du syndicat des étancheurs (Juin 2017) procurent des conseils pour la mise en œuvre des platelages en général, que nous recommandons de prendre en considération.

Avantages produit :

- Facilité de transport, de manutention, de pose.
- Modularité, esthétique
- Utilisable en terrasse, cheminement, pas japonais, toit terrasse, balcons, etc...
- Durabilité. (voir caractéristiques essences au dos)

Les essences adaptées :

Il convient d'opter pour des essences durables adaptées à une classe d'utilisation 3.2 ou 4 (selon NF EN 350). Les essences proposées correspondent à ce classement à l'état naturel (sans traitement. de préservation) - Voir les essences au dos



Les essences adaptées pour les classes d'utilisation prescrites – (Classe 3 mini requis)

Il appartient au client de vérifier la compatibilité de sa demande avec les conditions de mise en œuvre

(Exposition, pente, altitude, conditions climatiques, type de public, nature du support, dimensionnement et espacement des lambourdes, nature de la fixation....)

		LE CHÂTAIGNIER	LE ROBINIER
DURABILITÉ	Longévité selon classe d'emploi (FD P 20-651)	3.1 : L3* (> à 100 ans) 3.2 : L2* (50 à 100 ans) 4 : L1** (10 à 50 ans) *hors aubier – **hors contact avec le sol	3.1 : L3* 3.2 : L2* 4 : L1* *Hors aubier
	Durabilité fongique (NF EN 350)	DC 2 - Durable	DC 1 à 2 – Très durable à durable
	Durabilité aux insectes	D : Durable	D : Durable
	Résistances aux termites	M : Moyennement durable	D : Durable
CARACT. MÉCANIQUES	Densité moyenne	0,64	0,74
	Dureté (NF B54-040) (Dureté Monin*)	B : moyennement tendre (2,9)	C : Dur (4,2)
	Contrainte de rupture en compression Contrainte de rupture en flexion Module d'élasticité Valeurs à 12 % d'humidité	46 Mpa 71 Mpa 13300 Mpa	70 Mpa 126 Mpa 16900 Mpa
	Stabilité (NF B54-040) Retraits radial / tangentiel / ratio ts/rs	MS : moyennement stable 4,20/6,90/1,6	PS : Peu stable 4,40/6,90/1,6
	Point de saturation des fibres (PSF)	30 %:	30 %

Le détail des caractéristiques mécaniques des essences se réfère aux fiches techniques publiées par le CNDB (www.bois.construction.org) ou le CIRAD (<https://tropix.cirad.fr>) qui ont réalisé les tests et mesures appropriés.

Remarque concernant les tanins :

Le chêne et le châtaignier contiennent des tanins, (non nocifs) qui provoquent des coulures noirâtres lors des premières pluies. Ces coulures disparaissent avec le temps.

Le robinier contient très peu de tanins

Remarque concernant l'aubier et la perméabilité :

Le Duramen (bois parfait) du **châtaignier** et du **robinier** est non imprégnables par des produits de préservation. L'aubier est imprégnable.

Les lames de terrasses et platelages ne contiennent quasiment pas d'aubier.

Degré d'humidité des bois sortie d'usine : 17 % ± 2 %. - si compatible avec délai de livraison exigé.

Degré d'humidité maximum conseillé des bois à la mise en œuvre : 18% -

Se reporter aux cartes du DTU ou à la norme FD P 20 651 concernant l'humidité relative des bois par région pour déterminer le degré de mise en œuvre optimal en fonction de la saison et de la localisation.

Une prestation de séchage complémentaire peut être nécessaire en fonction des conditions de mise en œuvre l'été dans les régions à taux d'humidité faible.

Performance structurelle : La performance structurelle est fonction du classement des pièces en fonction de leur qualité selon la méthode de classement visuel définie par la norme NF EN 52-001. Cependant, cette norme ne mentionne pas l'essence Robinier et n'est pas adaptée aux sections inférieures à 2200 mm². Le châtaignier peut être classé C18 ou C24. Les caractéristiques physiques du Robinier, largement supérieures, laissent présager une résistance au moins égale au classement D30.

(La fiche CTBA 11.01 « Bois de structure » juillet 2006 donne D 35 pour le Robinier selon performances maximales obtenues).

* (le classement du châtaignier est assimilé à celui des bois résineux soit C au lieu de D)